

COMMISSION CITADINE

Circulaire n° 21- 2008/2009

Coupe de France jeune citadins :

Je vous propose de reconduire le fonctionnement de la saison précédente, avec quelques aménagements :

- Circuit réservé aux coureurs des clubs citadins
- déplacement et encadrement à la charge de la structure(Club, secteur, centre, CD en fonction de l'organisation de chacun), il serait souhaitable que tous les coureurs du CRMV soient hébergés ensemble.
- Prise en charge des inscriptions de la finale par la commission citadine, les autres étant à la charge des participants
- Quotas : 15 garçons, illimité pour les filles.
- Sélection :
 - o Prise en compte du classement GP CRMV pour les minimes, CA et CL pour les benjamins pour la première étape
 - o Pour les étapes suivantes, les coureurs classés au circuit national sont prioritaires, complément avec le classement GP CRMV
 - o En cas de litige, arbitrage par la commission
- inscriptions : obligatoirement centralisées et transmises par moi, au plus tard le mardi précédent la course
- responsable d'équipe « Vosges » sur place, en mon absence, je désignerai un des entraîneurs présents.

La 2ème étape de la coupe de France du jeune citadin aura lieu les 28 février et 1er Mars à **ST GERVAIS**

Cette COMPETITION sera organisée par le comité du **mont blanc** et non par le girsas comme prévu initialement (lelex)

je vous rappelle que les 2 étapes (ORCIERE ET ST GERVAIS) permettent aux 2 meilleurs benjamins et aux 3 meilleurs minimes de se qualifier pour les finales nationales de leur catégorie.(hors girsas)

De plus ces étapes seront qualificatives pour la coupe internationale du jeune citoyen (3 DISCIPLINES cette année). Un partenariat nouvellement engagé avec les stations de l'UBAYE nous permet cette année d'étoffer cette épreuve.

Un programme détaillé de la seconde étape vous sera transmis prochainement.

Les finales auront lieu les 3, 4 et 5/4 au Sauze

Daniel KOENIG

CRMV

Comission Citadine

06.08.35.45.01